Communauté de communes
Calvi-Balagne

LOCATION D'UN MEUBLÉ :

Démarches & tarifs taxe de séjour

CONTACT

Service taxe de séjour
taxedesejour@cc-calvi-balagne.fr
04.95.62.88.50

Retrouvez toutes les informations et effectuez vos formalités taxe de séjour sur :

https://taxe.3douest.com/calvibalagne.php

TARIFS : TAXE DE SEJOUR INTERCOMMUNALE

MEUBLES (part add.comprise)

5 étoiles : 2.00 €

4 étoiles : 1.90 €

3 étoiles : 1.35 €

2 étoiles : 0.99 €

1 étoiles : 0.80 €

non classé : 3 % (Plafonné à 4€) + 10 %

Calculez facilement votre taxe de séjour sur :
*ht**tps://taxe.3douest.com/calvibalagne.php***

CHAMBRES D'HOTES (part add.comprise)

Tarif unique : 0.80 €

PERIODES DE DECLARATION

1ere déclaration :
Du 31 avril au 10 mai pour les mois de janvier, février mars et avril.

2e déclaration :
Du 31 juillet au 10 août pour les mois de mai, juin et juillet.

3e déclaration :
Du 31 octobre au 10 novembre pour les mois d'août, septembre, et octobre.

4e déclaration :
Du 20 décembre au 31 décembre pour les mois de novembre et de décembre.

La période de perception de la taxe de séjour est définie du
1er janvier au 31 décembre 2021.

Démarche obligatoire

Déclarer son meublé de tourisme en mairie

Contacter la mairie de Calvi
04.95.65.82.00

Démarche volontaire

CLASSEMENT DE VOTRE MEUBLE

- ★ Valorise les meublés avec 1 à 5 ★
- ★ Atout commercial, gage de qualité.
- ★ Avantages fiscaux dans certains cas.
- ★ Chèques vacances encaissables.
- ★ **Tarif de la taxe de séjour fixe et moins onéreux dans certains cas.**

Grâce à son service dédié, l'Office de Tourisme Intercommunal Calvi-Balagne vous accompagne dans votre démarche : visite, évaluation de votre classement et suivi de votre dossier .

Prenez rendez-vous :
tel : 04 95 65 92 93 / 04.95.65.16.67
@ : contactpro@calvi-tourisme.corsica

CLASSE vs NON CLASSE

Tarif hébergement non classé :
3% du prix à la nuitée par personne + 10% de taxe additionnelle

Le montant de la taxe de séjour intercommunale et de la taxe de séjour additionnelle varie selon le prix à la nuitée et le nombre d'adultes qui séjournent.

Pour un tarif HT de 100 € la nuitée, quel est le tarif de la taxe de séjour **par jour et par personne ?**

Non classé :
4 adultes séjournent : 0.82 €
2 adultes séjournent : 1.65 €

Classé :
4 adultes séjournent : 0.80 €
2 adultes séjournent : 0.80 €